



Age de depart en retraite

Par **piocheur**, le **15/06/2013 à 10:54**

Bonjour, je suis ne en 1956 j'ai 166 trimestres de valides j'ai commence a travailler a 15 ans et demi donc 41 ans et demi je rentre dans la categorie carriere longue. A qu'el age puis je pretendre partir en retraite j'ai 57 ans merci

Par **moisse**, le **15/06/2013 à 19:18**

bonjour
A 59 ans et 4 mois.
Il faut $166 + 8 = 174$ trimestres en tant qu'assuré pour prétendre à l'exception "carrières longues" dont 170 validés.
Normalement vous auriez dû déjà recevoir un document récapitulatif de vos droits en provenance de la CNAV.
Si ce n'est pas le cas, il faut contacter rapidement cette caisse, c'est possible en ligne ici :
<https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/Salaries/Accueil-Salaries/service/AuthentExigee>

Par **piocheur**, le **16/06/2013 à 12:10**

Bonjour merci pour cette reponse precise